

BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD  
3175 14th AVENUE, UNIT 1  
MARKHAM; ONTARIO; L3R 0H1  
CANADA

**PRODUIT: INSECTAWAY insectifuge - formule a concentration maximale**



### Section 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT..... Brodi Specialty Products Ltd.  
3175 14th Avenue, Unit 1  
Markham,  
Ontario  
Canada  
L3R 0H1  
905-475-6084

NOM DE PRODUIT..... INSECTAWAY insectifuge - formule a concentration maximale  
FAMILLE CHIMIQUE..... N,N-DIETHYL M-TOLUAMIDE.  
POIDS MOLECULAIRE..... NON APPLICABLE.  
FORMULE CHIMIQUE..... MELANGE.  
NOMS DE MARQUE ET SYNONYMES..... INSECTAWAY insectifuge - formule a concentration maximale  
USAGE DE PRODUIT..... REPULSIF.

### Section 02: COMPOSITION/INGREDIENTS SUR LES COMPOSANTS

INGREDIENTS DANGEREUX	%	LIMITES D'EXP	#C.A.S.	DL/50, VOIE, ESPECE	CL/50 VOIE, ESPECE
N,N-DIETHYL m-TOLUAMIDE	30.00	NON DISPONIBLE	134-62-3	2000 mg/kg ORAL-RAT	5950 mg/kg RAT-INHAL
ETHANOL	30-60	1000 ppm	64-17-5	7060 mg/kg RAT - ORALE	31623 ppm (4 h) RAT - INHAL
ISOBUTANE	10-30	1000 ppm	75-28-5	NON APPLICABLE	142,500 ppm (4h) RAT - INHAL
PROPANE	1-5	1000 ppm	74-98-6	NON APPLICABLE	NON DISPONIBLE

### Section 03: IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIE DE PENETRATION  
INGESTION..... PEUT CAUSER DES MAUX DE TETE, DES NAUSEES, DES VOMISSEMENTS ET DES FAIBLESSES.

INHALATION AIGUE..... IRRITE LES VOIES RESPIRATOIRES. AGENT(S) DE PROPULSION - SIMPLE ASPHYXIANT.

CONTACT AVEC LES YEUX..... PEUT CAUSER DES IRRITATION.

ABSORPTION PAR LA PEAU..... ETHANOL CONTACT CUTANE RISQUE D'ABSORPTION PERCUTANEE CAUSANT LA DEPRESSION DU SYSTEME NERVEUX CENTRAL.

CONTACT AVEC LA PEAU..... PEUT CAUSER DES IRRITATION.

EFFETS D'EXPOSITION AIGUE..... LA LIMITE D'ETHANOL-LONG A RÉPÉTÉ L'EXPOSITION ORALE PEUT AVOIR COMME CONSÉQUENCE LE DÉVELOPPEMENT DU DOMMAGE DU FOIE PROGRESSIF AVEC LA FIBROSE.

EFFETS D'EXPOSITION CHRONIQUE..... LES SOLVANTS PEUVENT CAUSER UNE DERMITE DE CONTACT.

LIMITE D'EXPOSITION DU PRODUIT..... VOIR SECTION II.

### Section 04: PREMIER SOINS

PREMIERS SECOURS EN CAS D'URGENCE..... CONTACT AVEC LES YEUX: RINCER LES YEUX A GRANDE EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES ET CONSULTER UN MEDECIN. CONTACT AVEC LA PEAU: LAVER LA PEAU ATTEINTE A L EAU ET AU SAVON DOUX. INHALATION: SORTIE LA VICTIME AU GRAND AIR. INGESTION: NE PAS FAIRE VOMIR. OBTENIR IMMEDIATEMENT DES SOINS MEDICAUX.

### Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

TEMPERATURE D'AUTO IMFLAMMATION..... 422.

PROCEDURES SPECIALES..... ON PEUT UTILISER L'EAU PROVENANT DES GICLEURS DE PULVERISATION POUR REFROIDIR LES CONTENANTS FERMES ET EMPECHER UN AUGMENTATION DE LA PRESSION LORS DE L'EXPOSITION A DES TEMPERATURES EXTREMES. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME ET DES VETEMENTS DE PROTECTION.

INFLAMMABILITE..... HAUTEMENT INFLAMMABLE.

SI OUI, SOUS QUELLES CONDITIONS?..... CHALEUR EXCESSIVE. ETINCELLES ET FLAMMES.

MOYENS D'EXTINCTION..... DIOXYDE DE CARBONE, POUDRE CHIMIQUE, MOUSSE.

SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITE (% VOLUME)..... 19.

SEUIL MINIMAL D'IMFLAMMABILITE (% VOLUME)..... 1.9.

DONNEES SUR LES RISQUE D'EXPLOSION.

SENSIBILITE AUX DECHARGES STATIQUES..... NON APPLICABLE.

SENSIBILITE AUX CHOCS..... NON APPLICABLE.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX..... VAPEUR ET FUMEE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.

PROJECTION DE LA FLAMME- AEROSOL

**PRODUIT: INSECTAWAY insectifuge - formule a concentration maximale****Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

EST CLASSEE COMME:..... >15cm MAIS <100cm .  
 RETOUR DE FLAMME..... OUI.  
 POINT D ECLAIR (C), VASE CLOS DE ..... LA VALEUR CONNUE LA PLUS BASSE EST ETHANOL @ 13C.  
 TAGLIABUE(CONCENTRE)

**Section 06: MESURES DE DÉCHARGEMENT ACCIDENTEL**

PROCEDURES DE NETTOYAGE ..... ELOIGNER TOUTE SOURCE D'IGNITION. UTILISER UN MATERIAU ABSORBANT INERTE ET  
 FUITE/DEVERSEMENT DES OUTILS QUI NE PRODUISENT PAS D'ETINCELLES. EVITER D'INHALER LES VAPEURS.  
 AERER L'ENDROIT. EMPECHER L'ACCES AUX COURS D'EAU.

**Section 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE..... GARDER A L'ECART DES SOURCES DE CHALEUR, ETINCELLES, OU FLAMMES.  
 CONTROLES D'INGENIERIE..... VENTILATION - LOCALE (MECANIQUE LORS DE L'UTILISATION A L'INTERIEUR DE FACON  
 CONTINUE.  
 PRECAUTIONS A PRENDRE POUR LA ..... RANGER DANS UN ENDROIT FRAIS ET BIEN AERE, DONT LA TEMPERATURE D'EXCEDE PAS  
 MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE 50 DEG C.  
 MATIERES SYNERGIQUES..... AUCUN CONNU.

**Section 08: PROTECTION DE L'EXPOSITION CONTROLS/PERSONAL**

GANTS/TYPE..... HABITUELLEMENT PAS EXIGE.  
 RESPIRATOIRE/TYPE..... HABITUELLEMENT PAS EXIGE.  
 YEUX/TYPE..... VERRES DE SECURITE.  
 CHAUSSURES/TYPE..... PAS NORMALEMENT REQUIS.  
 AUTRE/TYPE..... NON REQUIS(E).

**Section 09: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

ETAT PHYSIQUE..... AEROSOL.  
 APPARENCE..... LIQUIDE AMBRE LIMPIDE.  
 ODEUR..... ALCOOL.  
 SEUIL DE L'ODEUR..... NON DISPONIBLE.  
 PRESSION DE VAPEUR(PSIG)(AER)..... 40 - 50.  
 @ 20 C  
 POINT D'EBULLITION..... >78.  
 TAUX D'EVAPORATION..... PLUS DE 1.  
 ACETATE DE BUTYLE NORMALE  
 DENSITE DE VAPEUR (AIR=1)..... PLUS DE 1.  
 (PAR POIDS)  
 SOLUBILITE DANS L'EAU g/L (20°C)..... NON DISPONIBLE.  
 pH..... NON APPLICABLE.  
 DENSITE (LIQUIDE)..... 0.85-0.89.  
 COEFFICIENT DE REPARTITION EAU/HUILE..... NON DISPONIBLE.  
 POINT DE CONGELATION:(°C)..... NON DISPONIBLE.  
 % DE LA VOLATILITE DE AEROSOL..... 74-75.  
 (PAR POIDS)  
 DENSITE (AEROSOL)..... 0.75-0.79.

**Section 10: STABILITE ET REACTIVITE**

PRODUITS DANGEREUX DE  
 DECOMPOSITION..... VAPEURS ET FUMEE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA  
 COMBUSTION EST INCOMPLETE.  
 STABLE CHIMIQUEMENT:  
 OUI..... SOUS DES CONDITIONS NORMALES.  
 NON, QUELLES CONDITIONS?..... NON APPLICABLE.  
 COMPATIBILITE AVEC D'AUTRES SUBSTANCES.  
 NO, LESQUELLES?..... OXYDANTS PUISSANTS.  
 REACTIVITE, SOUS QUELLES CONDITIONS?.... NON APPLICABLE.  
 RISQUE DE POLYMERISATION DANGEREUSE.. NE SE PRODUIRA PAS.

**Section 11: RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITE**

EFFETS DE REPRODUCTION..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET NUISIBLE SUR LA  
 REPRODUCTION N'EST PRESUME.  
 IRRITATION DU PRODUIT..... IRRITANT DES YEUX ET DE LA PEAU.  
 CAPACITE DE SENSIBILISATION DU PRODUIT.. INCONNU(E).  
 CANCEROGENICITE DU PRODUIT..... LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE CE PRODUIT NE SONT PAS INSCRITS COMME  
 CANCEROGENES PAR LE NTP (NATIONAL TOXICOLOGY PROGRAM). ILS NE SONT PAS  
 REGLEMENTES COMME TELS PAR L'OSHA (OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH  
 ADMINISTRATION) ET N'ONT PAS ETE EVALUES PAR LE CIRC (CENTRE INTERNATIONAL DE  
 RECHERCHE SUR LE CANCER) NI PAR L'ACGIH (AMERICAN CONFERENCE OF  
 GOVERNMENTAL INDUSTRIAL HYGIENISTS).  
 TERATOGENESE..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET TERATOGENE NUISIBLE N'EST  
 PRESUME.  
 MUTAGENESE..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET MUTAGENE NUISIBLE N'EST  
 PRESUME.

**PRODUIT: INSECTAWAY insectifuge - formule a concentration maximale****Section 12: RENSEIGNEMENTS ECOLOGIQUE**

ENVIROMENTAL..... NON DISPONIBLE.

**Section 13: DECHETS**

METHODE D'ELIMINATION..... NE PAS PERFORER OU JETER LES CONTENANTS AU FEU. MEME VIDES. ELIMINER CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION LOCALE, PROVINCIALE ET FEDERALE.

**Section 14: L'INFORMATION DE TRANSPORT**CLASSIFICATION DU T.M.D..... BIEN DE CONSOMMATION (AEROSOLS, UN1950, CLASS 2.1).  
D.O.T. CLASSIFICATION..... BIEN DE CONSOMMATION, ORM-D.**Section 15: LEGISLATION****RÈGLEMENTS CANADIENS**CLASSIFICATION SIMDUT..... NON RÉGLÉ PAR WHMIS.  
CNFC SECTION 3.3.5..... NIVEAU 3.  
CEPA (Loi Canadienne De Protection D'Enviromental)..... TOUTES LES SUBSTANCES DANS CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉES SUR LA LISTE CANADIENNE DE SUBSTANCES DE DOMISTIC (DSL) OU NE SONT PAS EXIGÉES POUR ÊTRE ÉNUMÉRÉES.**RÈGLEMENTS U.S.**NIVEAU DE HMIS - SANTE..... 2 HASARD MOYEN.  
NIVEAU DE HMIS - INCENDIE..... 4 HASARD SEVERE.  
NIVEAU DE HMIS - REACTIVITE..... 0 HASARD MINIMUM.  
HMIS ÉVALUANT LA PROTECTION PERSONNELLE..... B.  
NFPA CODE 30B..... NIVEAU 3.  
L'INFORMATION DE SARA 313 :..... CE PRODUIT NE CONTIENT AUCUN TI SOUMIS D'INGREDIENTS LES CONDITIONS DE REPORTAGE DE LA SECTION 313 DE LA PLANIFICATION DE SECOURS ET LA COMMUNAUTE DROIT-A-CONNAISSANT L'ACTE DE CFR 372. CAS # : NOMMÉ CHIMIQUE : N/A.  
CALIFORNIA PROPOSITION 65:..... LE RAPPORT SUIVANT EST FAIT AFIN D'ÊTRE CONFORME À L'EAU POTABLE SÛRE DE LA CALIFORNIE ET À L'ACTE TOXIQUE D'APPLICATION DE 1986 : AVERTISSEMENT : CE PRODUIT NE CONTIENT INTENTIONNELLEMENT AUCUN PRODUIT CHIMIQUE CONNU DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE POUR CAUSER LE CANCER, LES DÉFAUTS DE NAISSANCE OU TOUT AUTRE MAL REPRODUCTEUR. CAS # : NOMMÉ CHIMIQUE : N/A.  
TSCA (Acte Toxique De Commande De Substances des)..... TOUT LE COMPOSANT DE CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉS SUR LE INVENTAIRE DE TSCA.  
VOC (w/w%)..... TOUTES LES IMPURETÉS ACTUELLES DANS CE PRODUIT SONT EXEMPTES DE LA LISTE. 74-75.**Section 16: AUTRE RENSEIGNEMENTS**NOTICE DE BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD. LES RENSEIGNEMENTS FIGURANT SUR LA PRESENTE FICHE SIGNALÉTIQUE SONT FOURNIS GRATUITEMENT PAR BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD. BIEN QUE NOUS LES CROYONS FIABLES, ILS S'ADRESSENT A DES PERSONNES QUALIFIÉES QUI S EN SERVENT A LEURS PROPRES RISQUES. BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD. N ASSUME AUCUNE RESPONSABILITE QUANT AUX EVENEMENTS QUI PEUVENT SE PRODUIRE OU AUX DOMMAGES QUI PEUVENT DECOULER DE LEUR UTILISATION. LES RENSEIGNEMENTS QUI APPARAISSENT SUR LA PRESENTE FICHE SIGNALÉTIQUE NE SE RAPPORTENT QU AU PRODUIT DESIGNÉ SUR CELLE-CI ET NE S' APPLIQUENT PAS A NUE UTILISATION AVEC D'AUTRES SUBSTANCES OU DANS AUTRES PROCÉDES.  
PREPARE PAR..... MSDS Coordonnateur, (877-744-0751) ext 205, Brodi Specialty Products Ltd.  
PREPARATION DATE ..... MAR02/10